

Question présentée par le député :

M. Serge Hiltbold

Date de dépôt : 3 décembre 2014

Question écrite urgente

Occupation du domaine public lors de travaux : hausses disproportionnées et non concertées

Le 28 mai dernier, le Conseil d'Etat avait répondu à une question écrite urgente que je lui avais posée concernant la responsabilisation des maîtres d'ouvrages, notamment publics, en matière d'occupation du domaine public lors de travaux. Il expliquait en substance que la possibilité existait de facturer ces taxes/émoluments au maître d'ouvrage directement et que les entreprises n'avaient donc nul besoin d'une révision de la loi et de la réglementation en la matière.

C'était ignorer la réalité des autorités qui se contentent le plus souvent de facturer au seul requérant qui est le plus souvent l'entreprise qui va empiéter sur le domaine public lors de travaux. Mais passons.

Surtout, le Conseil d'Etat s'est bien gardé d'évoquer une éventuelle modification du tarif des empiètements sur ou sous le domaine public.

Pourtant, au beau milieu des vacances de patates, quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre par voie de presse (publication FAO du 21 octobre 2014) une révision du règlement L 1.10.15 fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public (RTEDP).

Cette décision a été prise sans aucune concertation et elle surprend donc à la forme. Pourtant, les associations professionnelles concernées ont toujours eu une oreille attentive aux préoccupations des collectivités publiques en la matière, par exemple s'agissant d'empiètements excessifs ou de durée trop importante.

Sur le fond, elle consacre une hausse allant jusqu'à 400% selon la durée du chantier (!). Le tarif passe à 780 F le m²/an, soit plus que la location d'un logement ou d'une surface commerciale (!).

Si la logique financière sous-jacente est aisément compréhensible, elle est totalement déconnectée des réalités des chantiers et aura des conséquences faciles à imaginer en termes de coûts de construction, de sécurité, etc.

L'argumentation consistant à prétendre que cela répond à une demande de la Cour des comptes ne résiste ainsi pas à l'analyse.

Dans ce contexte, je demande au Conseil d'Etat de suspendre l'application de cette modification réglementaire et d'entamer sans délai des discussions avec les principaux intéressés, à savoir non pas les administrations qui encaissent ces taxes mais bien les entreprises qui les paient, ainsi que leurs clients.